

## Résumé des interventions



**Dominique Bordeau** - Agriculteur et référent des Chambres d'agriculture des Pays de la Loire

Gestion d'un système agroforestier

Nous avons réalisé un plan de gestion sur l'exploitation, sur la commune et sur la communauté de commune. Aujourd'hui, toutes les communes ont réalisé leur maillage bocager avec une représentation cartographique du positionnement des haies, de leur densité ainsi que de leur intérêt (limiter l'érosion, protection autour du troupeau, ...). Pour toutes les nouvelles haies plantées est établit une traçabilité de la haie où les essences sont référencées de manière précise ainsi que les matériaux utilisés (paillage) et la personne qui a réalisé les travaux. Une fois la haie plantée, on attache beaucoup d'importance à la protection des plants avec la mise en place de filets notamment contre le gros gibier (chevreuil très présent). Pour la protection de la haie contre les bovins, on clôture l'arbre avec un fil électrique et un fil barbelé. Cette double protection est essentielle car si le fil électrique est défaillant, sans autre protection, le risque est de perdre une haie en l'espace d'une demi-journée.

15 ans après la plantation de la haie, on passe à son exploitation. La priorité avant l'exploitation de la haie est l'arrachage du film plastique (utilisé entre 1988 et 2005) avec une mini-pelle. Car le film plastique limite la repousse des jeunes plans autour des arbres. L'idéal étant de l'arracher 3 ans après la plantation. Puis on procède au recepage des plantations pour densifié et pérenniser les arbres.

En terme d'entretien latéral des haies, il existe deux manières de faire : soit par les animaux (broutage) soit par le sécateur de 2m qui sert à retenir l'élargissement de la haie pour la voie de passage du matériel agricole.

15 ans après la croissance des arbres, on passe à la valorisation du bois de façon mécanisée. On enregistre tout le temps passé autour de la haie. Entre l'abatage, le rangement, le broyage, le stockage, la pesée des volumes. Ce qui nous permet de créer des références sur tel type de haie. Ces références en terme de rendement peut-être croisé avec d'autres régions pour comparer. Avant l'abatage, on identifie tous les bois d'œuvre de la haie qui seront conservés pour les générations futures (ex : le merisier).

La gestion des arbres têtards est aléatoire. Une fois sur deux l'arbre est condamné, à partir de 20-25 ans, donc on ne l'exploite pas car les branches sont trop grosses. Mais si on est en cycle respecté, on met tous les moyens en œuvre pour l'exploiter. Le tiercé est obligatoire. On insiste sur la qualité du tronçonnage lors de l'entretien des haies. Les outils mécanisés pour l'exploitation des haies sont de moyenne qualité notamment pour la coupe du têtard. Le repassage de la tronçonneuse est obligatoire pour pérenniser le redémarrage de l'arbre. On travaille également avec le calendrier lunaire pour la qualité de la repousse de l'arbre qui en dépend.



**Paul Clément** – SCIC Berry Energies Bocage

Un outil économique de valorisation locale

La SCIC est une *société coopérative d'intérêt collectif*. La SCIC Berry Energies Bocage est basée sur les départements du Cher et l'Indre (Sancerre, Montluçon, Nord Allier, Nord Creuse et PNR de la Brenne). La présentation illustrera particulièrement la haie en milieu céréalier. En effet, la SCIC s'appuie à 90 % sur le monde agricole pour se fournir en bois et principalement dans le milieu de l'élevage. Mais aujourd'hui, c'est un secteur qui est en forte évolution. La reprise par les jeunes de l'exploitation évolue très fréquemment de l'élevage bovin à la culture de céréales. La SCIC fait le lien entre producteurs, clients et partenaires parties prenantes. On met en place des contrats d'approvisionnement entre le producteur et la SCIC mais aussi entre la SCIC et le client. Le client doit faire la

promotion de la SCIC et avoir conscience qu'en faisant appel à elle, il prend partie pour une gestion durable de sa haie (plan de gestion et charte de bonne pratique). Le producteur, de son côté, ne doit pas nous fournir de bois d'arrachage sauf si un plan de gestion de haie a été appliqué sur son exploitation et que cela rentre dans une logique agricole. Si un agriculteur nous propose du bois d'arrachage, la SCIC va retenir 5€ du m<sup>3</sup> sur les 300m<sup>3</sup> qu'il propose. La SCIC lui rendra une fois que l'agriculteur aura replanté des haies. Son argent aura donc financé ses plantations.

La structuration de la SCIC permet au producteur comme au client d'avoir un droit de regard sur la production et la gestion qui sont pratiquées. Le client peut voir au niveau paysager que l'agriculteur plante et gère bien sa haie, qu'il agit sur son territoire. Le raisonnement fondamental de la SCIC part de la prérogative économique. C'est l'économie qui fait évoluer le territoire tout en apportant un intérêt écologique, environnemental et paysager sur le long terme. Aujourd'hui, dans le monde agricole c'est le financier qui dirige les exploitations.

La SCIC s'est montée collectivement, en 2011, avec le monde agricole, les collectivités, les communautés de communes et les chambres d'agricultures. Des premiers marchés passés avec des collectivités ont permis de lancer véritablement la SCIC. Puis en 2013, elle a pu recruter un agent pour coordonner l'ensemble. Créer une SCIC est une démarche longue (10 ans de montage) et lourde à porter.

Sur les 4 dernières années, les chiffres d'affaires sont en très bonne progression mais les résultats nets ne suivent pas la même progression. En effet, les volumes vendus sont intéressants, mais au delà d'un certain volume de copeaux, les charges augmentent de manière importantes (le stockage, faire appel à des entreprises extérieures sur la mobilisation du bois). De plus, intervenir chez des particuliers pour couper du bois et qui souhaitent avoir un projet « clé en main » génère des charges supplémentaires par rapport au bois issu des agriculteurs.

En analysant la répartition entre les différentes charges, on constate qu'elles évoluent fortement en fonction du coût de transport. Sur des raisonnements très locaux, avec un groupe d'agriculteurs qui se structurent autour d'une chaufferie pour lui fournir du bois sur un rayon de 10-15km, la SCIC est concurrentielle. Mais dès qu'on fait appel à du transport extérieur, le bois livré va passer de 30€ le m<sup>3</sup> à 35€ le m<sup>3</sup>. La solution, donc, est de rester dans une structuration de réseaux d'approvisionnement courte et locale (une commune et 3 agriculteurs). Les rôles de la SCIC ne sont pas seulement acheter et vendre du bois. Elle accompagne l'installation de la chaufferie, les rencontres pour le conseil d'entretien bocager (de la plantation à l'abatage), la gestion des stockages, l'établissement de plans de gestion (communal ou agricole), l'organisation des chantiers de déchetage, la communication, l'innovation !

Aujourd'hui, on a beaucoup de retard sur l'entretien de haies et peu de renouvellement de chênes dans les haies. La haie est perçue, chez les agriculteurs, comme une charge de travail et non pas comprise dans un système agricole. Malgré la nouvelle PAC, les agriculteurs arrachent les haies. Il faut créer la demande en bois de chauffage pour protéger la haie. Cela peut paraître paradoxal, mais couper et entretenir une haie, c'est l'entretenir. Avoir une rentabilité sur les haies, avoir un complément d'activité chez les céréaliers pendant les périodes hivernales permettra de maintenir le bocage. Il faut mettre en place des chaufferies très chères à l'installation mais avec un bon retour sur investissement et des infrastructures de stockage. Le monde agricole doit donner du temps et de l'énergie pour cette filière.

**Michel Lacombe** - céréalier dans le Cher et administrateur de la SCIC Berry Energies Bocage

*Témoignage d'un céréalier*

La transition énergétique appartient à tout le monde. On passe beaucoup de temps à emmener les gens, à construire, à fédérer, à mettre en place des marchés avec des élus et des associations et mettre tout le monde autour de la table. Il y a des subventions qui aident, qui donnent un souffle. Mais la région se désengage petit à petit, l'attrait retombe. Il faut donc être acteur avant tout pour que la filière perdure.

En tant que céréalier, j'ai travaillé avec la SCIC. J'ai amorcé une réflexion pour planter des haies sur mon exploitation. C'est compliqué à mettre en place pour un bon drainage et en terme de surface. Mais j'ai compris qu'il fallait que je participe à la transition énergétique.



**Gaëlle Massé** – Station de Recherche Pluridisciplinaire de Metz

*Dire et faire le bocage en Puisaye Forterre*

La SRPM est une association loi 1901 qui regroupe des agriculteurs, des chercheurs, des forestiers, des agronomes, des retraités, des enseignants, ... La station de recherche c'est avant tout un lieu de 200ha de prairie humide, de bocage et de forêt avec une chaufferie qui alimente tout le hameau. Elle se situe à cheval sur deux régions naturelles : deux bassins versants et trois unités géologiques : la Puisaye en zone argilo-sableuse, le Forterre en zone calcaire et le Gâtinais en terrasse de silex.

En Puisaye, il y a un bocage à caractère fort avec une population majoritairement issue du monde agricole. Ces dernières années, on y constate un regain d'arrachage de haies, avec une difficulté liée à l'élevage laitier où les vaches sortent de moins en moins pâturer. Il n'y a donc plus besoin de haies pour protéger le bétail mais à l'inverse de culture de maïs pour nourrir les vaches à l'étable. L'entretien des haies n'est pas adapté et elles sont en train de dépérir car inexploitées. En Forterre et en Gâtinais, la céréalisation de l'agriculture est grandissante et des remembrements sont encore en cours. Une pression importante s'exerce donc sur le bocage dans l'ensemble du territoire. Pourtant, il existe un grand savoir sur la gestion du bocage.

La station de recherche a donc décidé d'initier des actions en faveur du bocage. Cela a commencé il y a 4 ans quand le président de la station a décidé d'organiser un colloque pour parler et faire parler du bocage. L'objectif de ce colloque était d'initier un changement de pratiques autour du bocage et de montrer que ce dernier est un fameux outil de développement du territoire. Un programme s'est monté pour stimuler et accompagner les dynamiques pour la valorisation du bocage avec une approche pluridisciplinaire et une approche participative. Deux axes constituent ce programme. L'un est très local avec des ateliers, un diagnostic participatif, un plan d'actions et une mise en place des actions, et l'autre à l'échelle régionale avec l'intervention de chercheurs, des rencontres... Le plus important étant la communication (parler et faire parler du bocage !).

La station a organisé des réunions publiques, avec la participation d'une 100ème de personnes et un cycle d'ateliers. Durant les ateliers, la méthode de l'arbre à problèmes a été mise en place et a abouti à deux arbres à problèmes qui ont été transformés en solutions. Ces arbres sont devenus l'architecture du plan d'actions où trois axes se sont dégagés : l'axe environnemental, l'axe économique, l'axe politique.

Ce plan d'actions a été, ensuite, présenté à tous les élus locaux et institutions publiques et diffusé dans les réseaux sociaux. Puis 2 journées de rencontres ont été organisées avec un bon relai médiatique local, des sorties sur le terrain et une grande diversité de publics (15% d'agriculteurs). Les retombées de ces rencontres ont été fructueuses avec comme exemple, la fédération des eaux qui a fait intervenir un chercheur pour développer un programme de recherche avec des étudiants.

Au niveau des politiques publiques locales, le bocage a trouvé une nouvelle place. En effet, dans les PLU on parle maintenant de bocage notamment comme outil pour faire du bois énergie. Les ENS du département de l'Yonne placent les réseaux de haies comme un axe important de leur politique. Le Pays de Puisaye-Forterre a choisi que ses prochaines actions sur la valorisation du bocage en bois énergie.

En parallèle, la station développe des actions pédagogiques avec les enfants du territoire pour leur transmettre cet intérêt au bocage. L'action « savez-vous planter les haies » permet aux enfants de choisir les essences qu'ils veulent planter et passent commande à leurs élus. Et c'est tous ensemble qu'ils plantent des haies avec des bénévoles. La station a engagé également un programme de recherche-action avec le Muséum national d'histoire naturelle et AgroParisTech pour préserver et valoriser le bocage en Puisaye-Forterre. La commande a été formulée par la COMCOM aux étudiants pour connaître l'état de la ressource bois sur le territoire et évaluer le potentiel bois énergie (en quantitatif et qualitatif) à partir du bocage, des taillis forestiers et aussi les déchets d'élagage des voûtes en bord des voiries.



**Caroline Lemoine** – LDC Amont

*Produire des volailles dans un paysage de qualité*

LDC Amont est un groupe d'origine Sarthoise dont le siège se situe toujours en Sarthe. Créé en 1970, LDC Amont a 67 sites de production en France. 5500 éleveurs de volailles sont partenaires de LDC Amont. Ils élèvent des volailles pour le groupe à destination de leurs outils d'abattage. LDC Amont a 17500 salariés en France et investit 110 millions d'euros sur les unités de production. En effet, le groupe essaie toujours de maintenir les outils de productions dans un état optimum pour les éleveurs. Les trois grandes marques du groupe sont Loué, le Gaulois et Maître Coq. Le groupe génère 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire.

L'objectif du pôle amont est de faire naître, de nourrir et d'élever de la volaille française. Les différents métiers qui appartiennent au pôle amont sont la production végétale et la fabrication de l'aliment, puis, avec les éleveurs : l'organisation de la production, la mise en place des volailles, l'organisation de l'abattage, l'activité de couvoir, les fermes de ponte et les usines de conditionnement. En ce qui concerne l'élevage, 1500 éleveurs sont des partenaires directs qui travaillent uniquement pour LDC Amont. Depuis deux ans, le groupe a lancé une démarche pour produire dans un paysage de qualité. En effet, LDC Amont est le groupe n°1 de la volaille en France et en Europe qui a bâti son histoire et son activité sur des bassins de production français et sur les atouts du milieu agricole. Depuis quelques années, le groupe a pris conscience qu'il fallait accompagner le développement économique des éleveurs partenaires mais aussi les accompagner sur l'insertion de leurs exploitations dans le territoire.

La majeure partie de la production de volaille de LDC Amont, sont des volailles élevées en standard, c'est-à-dire à l'intérieur. Il est donc important de travailler sur l'image de l'exploitation, du bâtiment agricole, seul élément visible dans le paysage puisque les volailles ne sortent pas. Le groupe a souhaité que les éleveurs soient engagés dans une démarche d'aménagement paysager dans leur exploitation car c'est le reflet de leur production et de la condition de vie de leurs animaux. Mais c'est aussi travailler un cadre de vie pour les éleveurs.

Ainsi, favoriser l'implantation des haies autour des bâtiments agricoles a pleins d'atouts : la protection du bâtiment par rapport au vent, l'insertion du bâtiment d'élevage dans le paysage, la production du bois énergie, l'adaptation au changement climatique, l'amélioration d'un cadre de vie.

Depuis plus d'un an, le pôle Amont a démarré cette action dans la Sarthe avec 200 éleveurs de ce département et avec la Chambre d'agriculture de la Sarthe (CA 17) (un partenariat a été signé en 2014). Les objectifs de ce partenariat sont de proposer des solutions d'amélioration paysagère, énergétique et de cadre de vie. Mais aussi d'assister techniquement ces éleveurs dans la mise en œuvre de ces améliorations avec l'appui de la CA 17. Les éleveurs qui ont massivement arraché les haies il y a quelques années pour gagner du terrain, se disent prêt à replanter des haies mais ne savent pas comment faire. C'est pour cela que l'appui technique des éleveurs est très important dans cette action. Il est également important d'assurer la formation de ces éleveurs dans la gestion de ces aménagements.

Au mois de mars, le groupe a organisé le premier chantier de plantation avec la CA 17. 15 éleveurs motivés sont venus planter. Aujourd'hui, 14 projets de plantations sont lancés pour de l'insertion paysagère des exploitations à la suite d'un diagnostic paysager. Des haies bocagères sont déjà plantées ainsi que des arbres isolés.

Aujourd'hui, le pôle Amont souhaite élargir cette action au territoire national et proposer cette démarche à tous les éleveurs partenaires du groupe. C'est pour cela que LDC Amont a décidé d'adhérer à l'Afac-Agroforesteries pour bénéficier de son réseau de conseillers agroforestiers de terrain pour accompagner les éleveurs dans les projets de plantations.



## **Samuel Legrais – Sylvagraire**

### Filière bois de chauffage à la ferme

L'association Sylvagraire est située en Loire-Atlantique et intervient sur deux départements : le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique. Elle a été créée en juillet 2012 avec des particuliers et des agriculteurs. Aujourd'hui, l'association lance une initiative pour créer une « une filière bois de chauffage à la ferme » dans l'esprit d'une Amap mais consacrée au bois bûche à destination des particuliers. Pourquoi lancer une telle filière ?

Tout d'abord, il y a eu les demandes en ressource bois, assez importantes, de grosses chaufferies. Sur le territoire, les grands espaces forestiers exploités par des particuliers se retrouvent aujourd'hui à faire de la plaquette bois énergie pour alimenter ces grosses chaufferies. Les consommateurs qui cherchent du bois de chauffage se tournent donc maintenant vers l'espace agricole pour s'approvisionner en bois bûche issu du bocage. D'autre part, l'absence de démarche professionnelle des agriculteurs et le manque de visibilité sur l'origine du bois de chauffage qui peut être issu de haie arrachée sont également à l'origine de la démarche. Face à la demande toujours constante d'approvisionnement en bois de chauffage, Sylvagraire a souhaité construire et mettre en place cette filière.

La gestion et le stockage de la matière sont décentralisés (l'intérêt du bois bûche c'est qu'il peut être stocké et séché à la ferme) et l'information, quant à elle, est centralisée. Le bois bûche est prêt à prendre à la ferme sec ou en vert et conditionné sous forme de sac ou de fagot. La filière propose également du bois déchiqueté issu des rémanents, en circuit court, pour le paillage dans les jardins des particuliers. Les premiers chantiers d'exploitation des haies vont démarrer mi-novembre. L'objectif est d'avoir un réseau de fermes à l'échelle de 14 communes et d'ainsi proposer au consommateur du bois de chauffage au plus près de ses besoins. Pour le moment 5 producteurs sont engagés et l'ambition est d'en avoir une quinzaine.

La filière propose également, pour les particuliers qui avaient l'habitude de faire du bois en forêt, du bois à faire mais déjà abattu. Ce qui offre des conditions de travail plus sécurisantes car le bois est au sol. L'Amap mettra à disposition une brouette fagoteuse qui permet de faire des fagots de bois bûche.

L'intérêt pour le particulier est de s'approvisionner en bois de chauffage à côté de chez lui et de contrôler l'origine du bois et de sa gestion (s'assurer que le bois n'est pas issu d'arrachage de haie). Et l'intérêt pour l'agriculteur est de ne pas avoir à s'occuper de la commercialisation du bois. La filière bénéficiera d'un outil d'interface (site internet qu'il faudra actualisé) pour gérer cet échange entre consommateur et producteur. La filière permettra de déléguer ou de mutualiser des interventions d'abattage ou de matériel. C'est aussi l'occasion pour l'agriculteur de valoriser son image avec l'ouverture au public de ses pratiques. C'est aussi, lors des plantations de haies et d'agroforesterie menées par Sylvagraire chez les agriculteurs, que les consommateurs peuvent faire le lien entre ce qu'ils achètent et le renouvellement de la haie dans son ensemble.

L'un des objectifs de la filière est de réduire, voir de supprimer l'entretien courant, au lamier, des haies sans valorisation du bois derrière. Et donc de proposer un renouvellement des pratiques d'entretien des haies grâce à cette filière. L'engagement des producteurs c'est la réalisation d'un plan de gestion durable du bocage, de ne pas faire de brulis des rémanents, le maintien du bocage, la transparence des pratiques et des tarifs uniformes.

Ce projet est soutenu par la région Pays de la Loire suite à un appel à projet sur le bocage et par la Fondation de France pour l'achat du matériel.

Il faudrait penser à faire une commission au sein de l'Afac-Agroforesteries pour améliorer le matériel d'entretien du bocage.

Le parc est un territoire bocager. Un travail de cartographie a été initié à l'échelle du parc, d'après les analyses des orthophotos de 1945, 2000 et 2010, pour comparer l'évolution de la densité de haies sur le territoire. La photo du bocage montre quand 1945 le bocage était extrêmement présent. Mais aujourd'hui, le bocage a considérablement diminué.

Depuis 1975, le parc a des actions autour du bocage de plantation, de sensibilisation, de formation mais aussi sur les thématiques de bois énergie (depuis 1995). Aujourd'hui, cette thématique est inscrite dans la charte du parc pour une valorisation économique des haies. L'objectif est d'agir sur la structuration de la filière bois énergie en associant l'ensemble des partenaires du parc sur le territoire.

En 2011, le parc a répondu à un appel à projet de la région « les Contrats Natures des Avaloirs » qui visent à restaurer les continuités bocagères et écologiques de la région Pays de la Loire. Un certain nombre d'actions ont été mises en place dans le cadre de ce projet : restauration de haies et de mares, inventaires bocager à l'échelle des communes déclinés en plan de gestion durable, restauration des zones humides avec la mise en place de mesures agro-environnementales et contribution à la valorisation économique du bois de haie en passant un partenariat avec la cuma du secteur, étude pour évaluer si une plateforme de bois déchiqueté pouvait être mis en place pour alimenter les chaufferies.

Le parc a réussi à impliquer un certain nombre d'acteurs qui se sont appropriés ces thématiques. Ainsi, la COMCOM des Avaloirs a répondu à des appels à projets nationaux et elle est devenue « territoire à énergie positive et à croissance verte » en y intégrant cette dimension bois énergie dans son projet.

Le parc a commandé différents types plans de gestion de haie, auprès de la Chambre d'agriculture de Mayenne et auprès de la SCIC Bois Bocage Energie dans l'Orne. Le parc s'est rendu compte que pour une commande qui était la même, les outils étaient différents : la CA propose un plan de gestion qui est un outil global sans chiffrage économique mais avec du conseil, quant à la SCIC Bois Bocage Energie, elle est sur une approche économique intégrant des critères de biodiversité. Pour ces plans de gestion, la question se pose sur la garantie de mise en œuvre et le suivi du programme par l'agriculteur. A l'échelle du parc, le déploiement de ces plans de gestion à chaque exploitation est-il souhaitable ? Quel coût pour cette opération ?

Dans le paysage du parc, la montée en puissance d'une valorisation économique à grande échelle avec de grosses chaudières sans gestion durable de la ressource. Le risque, ici, est le basculement des paysages bocagers si la ressource n'est pas gérée durablement. Les élus ont donc voté une motion politique condamnant ces chantiers à grande échelle et rappelant la multifonctionnalité de la haie (la haie n'est pas uniquement une ressource énergétique).

Une cartographie des chaufferies sur le territoire du parc et de leur consommation a été faite. L'ensemble des acteurs bocagers et forestiers ont été réunis pour construire et comprendre les interactions entre le monde forestier et le monde bocager pour approvisionner les chaufferies bois. Aujourd'hui, pour préserver les paysages, il faut une valorisation économique du bois mais aussi une gestion durable de la ressource.

L'opportunité de pouvoir répondre à l'appel à projet de l'ADEME, permet au parc de monter un projet qui réponde aux attentes du territoire tout en embarquant un maximum de partenaires. Le projet est de mettre en place un « Plan d'approvisionnement territorial et durable » de bois bocager et forestier.

En conclusion, la gestion durable du bocage est collective et locale avec une implication forte des élus et des partenaires. Quelle sera la labélisation du bois bocager ? Pourra-t-elle répondre aux attentes de nos territoires ? Est-ce que différents types de labellisations pourront coexister ?

Avant la création de la SCIC Maine et Loire Bois Energie, plusieurs études ont été faites à l'échelle des Pays pour analyser la ressource bocagère à mobiliser pour du bois déchiqueté. La première étape, avant de lancer une filière économique, a donc été de faire un état de la ressource en bois (y compris le filière bois bûche qui est la filière la plus importante du Pays de la Loire). Un travail avec un certain nombre de collectivités locales a été initié pour mettre en place des chaufferies et amorcer une transition énergétique tout en sortant des énergies fossiles. Des réflexions se sont engagées pour structurer, de façon cohérente la filière en faisant le lien entre les fournisseurs et les utilisateurs de bois et en s'assurant d'un approvisionnement de la ressource énergétique sur le long terme. Après 18 mois de discussion, la SCIC Maine et Loire Bois Energie a été créée.

Pourquoi une SCIC ? L'intérêt était d'avoir une filière qui intégrait tous les acteurs du territoire. Aujourd'hui, la coopérative regroupe les fournisseurs, les consommateurs et les structures intermédiaires, soit plus de 80 personnes. Et plus de la moitié sont des fournisseurs de (agriculteurs et collectivités locales). La SCIC ne fait adhérer que les utilisateurs du bois énergie pour leur chaufferie (pas ceux qui utilisent le bois déchiqueté pour le paillage). La SCIC a également le collège « territoire », ce sont les Pays. Les attentes entre un Pays et un autre ne sont pas les mêmes. Entre le Beaujois qui est une zone assez forestière et reculer et le Pays de Loire-Angers qui est une zone urbaine et périurbaine à forte densité, les attentes ne sont pas du tout les mêmes au niveau des fournisseurs mais aussi au niveau des clients. C'est intéressant d'avoir ces différentes représentations territoriales au sein de la SCIC. Un autre collège existe au sein de la SCIC, dit de « partenaires » qui regroupe les structures qui peuvent avoir un lien avec la filière (la CA 49, l'union des cumas, l'union des entrepreneurs des travaux agricoles, des transporteurs, une banque). Pour faire perdurer la filière, il faut mettre l'ensemble des acteurs de la filière autour de la table pour discuter plus rapidement des attentes et partager des objectifs.

Le rôle de la SCIC, est d'acheter du bois vert ou sec à différents fournisseurs comme des agriculteurs, collectivités locales, des scieries et revendre ce bois auprès de clients locaux pour les chaufferies (95 % du marché) ou pour du paillage (5% du marché). La SCIC, ce n'est pas seulement de l'achat-revente. En amont, la SCIC va travailler avec les fournisseurs pour les accompagner sur les chantiers d'exploitation de haie (coupe ou déchiquetage) et la gestion durable de leur ressource. Les fournisseurs sont systématiquement accompagnés pour qu'ils s'organisent correctement et que la ressource puisse bien se régénérer. Les clients font la promotion de cette ressource renouvelable (l'ADEM, Mission Bocage). La SCIC organise la livraison selon les attentes du client. Les demandes sont très variables d'un point de vue quantitatif et qualitatif en terme de produit livré et il faut s'adapter pour chaque commande. En effet, la SCIC livre des petites chaufferies de 30kgWatt mais aussi des chaufferies de 25MegaWatt qui peut chauffer une ville entière. La SCIC n'a pas de matériel en propre, elle se débrouille avec les acteurs locaux.

Les agriculteurs qui veulent entrer dans la SCIC ont l'obligation l'année qui suit leur adhésion, de suivre un plan de gestion durable du bocage. Trois piliers sont importants pour parler de gestion durable du bocage : 1/L'exploitation du bois doit permettre de conserver ces linaires bocagers. 2/Au delà de son maintien, le bocage doit continuer à apporter les bienfaits au territoire et aux agriculteurs (rôle antiérosif, rôle de limitation du vent pour limiter l'assèchement, ..). 3/Un autre élément est indissociable quand on parle de gestion durable c'est l'aspect économique.

Quand un agriculteur est prêt pour participer, la SCIC l'accompagne techniquement et lui donne les clés sur l'organisation de son chantier (de quelle manière il faut couper, ranger le bois, comment préparer les remorques et amener le bois sur la plateforme de son exploitation, de quelle manière recharger le bois dans les camions, où livre-t-on le bois). Une grosse partie des clients sont des grosses chaufferies. La SCIC fait donc du flux tendu et n'a presque pas de stockage. Pour économiser les charges du chantiers, la SCIC mutualise les chantiers.